

Arrêt immédiat de toutes les poursuites engagées contre les 3 du Rouvray !

En Mars 2020, au moment où la pandémie de Covid-19 connaissait sa première vague, la direction de l'hôpital psychiatrique du Rouvray diffusait un document à destination des personnels soignant.es de l'établissement leur demandant de faire sécher leurs masques pour pouvoir les réutiliser plusieurs fois ! Cette note interne mettant à nu la misère de l'hôpital public et révélatrice du mépris avec lequel les autorités sanitaires traitent les patients et les soignants avait provoqué un tollé général. Trois ans après la lutte emblématique menée au Rouvray contre la suppression des emplois et les coupes budgétaires dans la psychiatrie, c'était bien normal que s'expriment haut et fort la colère et le dégoût de plusieurs salarié.es de l'établissement.

Parmi celles et ceux qui s'étaient exprimés ouvertement contre cette note criminelle, deux agents avaient particulièrement réprimé, en subissant des conseils de discipline aboutissant à des exclusions temporaires. Nous nous étions alors déjà mobilisés pour soutenir ces salariés. Aujourd'hui, plus d'un an après ces faits, ces deux salariés et un autre collègue font l'objet d'une plainte au pénal par l'ex directeur de l'établissement qui a quitté ses fonctions il y a quelques mois.

Ils ont été interrogés par la police pendant trois heures... Quelle honte ! Alors que l'hôpital souffre, que sa fonction vitale a été rappelée, si besoin était, par la crise sanitaire, que les personnels luttent encore et toujours pour de meilleures conditions de travail et de soin, certains ont l'indécence de s'acharner, entre deux fermetures de lits, à harceler et réprimer les lanceurs d'alerte.

Nous exprimons notre soutien inconditionnel aux trois salariés victimes de cette répression managériale et policière et nous demandons l'arrêt immédiat de toutes les poursuites engagées à leur rencontre !

Le comité de soutien du Rouvray

Le 16 juin 2021